

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 1^{er} mai 2017, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 28 avril 2017;

2017-05-132 Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Stéphane Hamel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'AVRIL 2017 :

2017-05-133 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 18 avril 2017 soient adoptés tels que rédigés et déposés.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2017-05-134 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois d'avril 2017 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2017-05-135 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 69 415,00 \$ (dépôt direct des salaires) et 375 953,72 \$ pour le mois d'avril 2017 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - AVRIL 2017 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 30 avril 2017.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 30 avril 2017.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR SÉBASTIEN CAMIRÉ-GOUIN :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2017/04 soumise par monsieur Sébastien Camiré-Gouin concernant l'immeuble situé au 27, rue du Verger (lot 4 906 210 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 16 avril 2017;

2017-05-136 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017/04 concernant la propriété de monsieur Sébastien Camiré-Gouin soit acceptée afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale avec une marge avant de 8,85 mètres comparativement aux 9 mètres prescrits à l'article 5.7 f) du Règlement de zonage numéro 045-2003, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 7 avril 2017.

Adoptée.

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA FERME DESRO S.E.N.C. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2017/05 soumise par monsieur Jocelyn Allaire, arpenteur-géomètre de la compagnie *Auclair Drolet arpenteurs-géomètres* pour la *Ferme Desro S.E.N.C.* concernant l'immeuble situé au 28, route Saint-Albert (lot 4 905 091 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 16 avril 2017;

2017-05-137 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017/05 concernant la propriété de la *Ferme Desro S.E.N.C.* soit acceptée afin de permettre que :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA FERME DESRO S.E.N.C. : (SUITE)

- a) La résidence unifamiliale soit détachée de la terre agricole par droit acquis et ainsi permettre le lotissement du lot 4 905 091 afin de créer le lot 6 071 160 ayant une profondeur moyenne de 42,73 mètres comparativement aux 60 mètres prescrits au tableau 2 de l'article 4.15 du Règlement de lotissement numéro 046-2003;
- b) La partie résiduelle du lot 4 905 091 face à la route Saint-Albert ait une largeur de 15,24 mètres comparativement aux 50 mètres prescrits au tableau 1 de l'article 4.15 du Règlement de lotissement numéro 046-2003;

Le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 7 avril 2017.

Adoptée.

DÉCISION/DEMANDE DÉROGATION MINEURE DE LA FERME SONNHALDE INC. (4, 5^E RANG) :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2017/06 soumise par monsieur Jocelyn Allaire, arpenteur-géomètre de la compagnie *Auclair Drolet arpenteurs-géomètres* pour la *Ferme Sonnhalde inc.* concernant l'immeuble situé au 4, 5^e rang (lot 4 904 953 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 16 avril 2017;

2017-05-138 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017/06 concernant la propriété de la *Ferme Sonnhalde inc.* soit acceptée afin de permettre que :

- a) La résidence unifamiliale soit détachée de la terre agricole par droit acquis et ainsi permettre le lotissement du lot 4 904 953 afin de créer le lot 6 074 596 ayant une largeur de 36,55 mètres contrairement aux 50 mètres prescrits au tableau 1 de l'article 4.15 du Règlement de lotissement numéro 046-2003;
- b) La superficie du lot soit de 2 266,60 m² comparativement aux 3 000 m² prescrits au tableau 1 de l'article 4.15 du Règlement de lotissement numéro 046-2003;
- c) La ligne latérale droite du lot projeté soit à 4,59 mètres de l'étable adjacente, plutôt qu'à 5 mètres, tel que prescrit à l'article 5.7 a) du Règlement de zonage numéro 045-2003;

Le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 7 avril 2017.

Adoptée.

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA FERME SONNHALDE INC. (6, 5^E RANG) :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2017/07 soumise par monsieur Jocelyn Allaire, arpenteur-géomètre de la compagnie *Auclair Drolet arpenteurs-géomètres* pour la *Ferme Sonnhalde inc.* concernant l'immeuble situé au 6, 5^e rang (lot 4 904 953 du cadastre du Québec);

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA FERME SONNHALDE INC. (6, 5^E RANG) : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 16 avril 2017;

2017-05-139 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017/07 concernant la propriété de la *Ferme Sonnhalde inc.* soit acceptée afin de permettre que :

a) La résidence unifamiliale soit détachée de la terre agricole par droit acquis et ainsi permettre le lotissement du lot 4 904 953 afin de créer le lot 6 074 597 ayant une profondeur moyenne de 38,89 mètres contrairement aux 60 mètres prescrits au tableau 1 de l'article 4.15 du Règlement de lotissement numéro 046-2003;

b) La ligne arrière du lot projeté soit à 11,56 mètres plutôt qu'à 15 mètres, tel que prescrit à l'article 5.7 a) du Règlement de zonage numéro 045-2003;

Le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 7 avril 2017.

Adoptée.

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DAVE CARON :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2017/08 soumise par monsieur Dave Caron concernant l'immeuble situé au 18, rue Germain (lot 4 906 128 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 16 avril 2017;

2017-05-140 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017/08 concernant la propriété de monsieur Dave Caron soit acceptée afin de permettre l'agrandissement d'un abri d'auto rattaché à la résidence avec une marge latérale de 1,75 mètre comparativement aux 4 mètres prescrits à l'article 5.7 f) du Règlement de zonage numéro 045-2003, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 7 avril 2017.

Adoptée.

ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 230-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2017-05-141 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 230-2017 modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003 », soit adopté.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

TRIOGOLF INC./REDEVANCE POUR PARCS ET TERRAINS DE JEUX :

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.6 du Règlement de lotissement numéro 046-2003 stipule que : « Comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéros de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, que des rues y soient prévues ou non, le propriétaire doit s'engager à céder à la Ville, à des fins de parcs ou de terrains de jeux, un pourcentage de la superficie du terrain compris dans le plan et situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement de parcs et de terrains de jeux. Au lieu de cette superficie de terrain, le conseil peut exiger le paiement d'une somme au pourcentage de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan »;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage de la superficie du terrain à céder ou le pourcentage de la valeur du terrain à verser en paiement est fixé à 10 %;

CONSIDÉRANT QUE *Triogolf inc.* a présenté une demande de permis de lotissement pour son immeuble situé au 6, route 116 Ouest (lot 4 905 106 du cadastre du Québec);

2017-05-142 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick exige le paiement d'une somme équivalent au pourcentage de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan de lotissement présenté par monsieur Carl Lefebvre, arpenteur-géomètre et représentant une somme de 4 160 \$.

Adoptée.

COPERNIC/MANDAT POUR LE SENTIER DES PINS :

2017-05-143 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil mandate *Copernic* de Saint-Albert pour effectuer la caractérisation de la rivière des Pins relativement à l'implantation d'un sentier piétonnier et en autorise le paiement au montant de 3 280 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

NOMINATION/MAIRE SUPPLÉANT :

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil municipal peut désigner un conseiller comme maire suppléant pour la période qu'il détermine;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant ou tout autre conseiller peut représenter la Ville lors des assemblées régulières ou spéciales du conseil de la *MRC d'Arthabaska* en cas d'absence du maire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un substitut au maire lorsque celui-ci ne peut assister aux séances du conseil de la *MRC d'Arthabaska*;

2017-05-144 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la conseillère madame Noëlla Comtois soit nommée maire suppléante pour les six (6) prochains mois;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

NOMINATION/MAIRE SUPPLÉANT : (SUITE)

QUE madame Noëlla Comtois, maire suppléante de la Ville de Warwick soit nommée substitut au maire, monsieur Diego Scalzo, lors des séances du conseil de la *MRC d'Arthabaska*, et ce, jusqu'au 5 novembre 2017;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo, la conseillère, madame Noëlla Comtois, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Jacqueline Vallée, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Warwick, les chèques et toutes autres pièces justificatives qui sont ou peuvent être requises à la *Caisse Desjardins des Bois-Francs*;

QUE seulement deux (2) des quatre (4) signatures sont requises, soit celles du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou de leur remplaçant respectif.

Adoptée.

EMBAUCHE/HORTICULTRICE ET AIDE-HORTICULTEUR :

2017-05-145 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Rachel Leblond de Warwick soit embauchée à titre d'horticultrice pour une période d'environ vingt-six (26) semaines à compter du 24 avril 2017 au tarif horaire de 16,50 \$;

QUE monsieur Michel Guillemette de Warwick soit embauché à titre d'aide-horticulteur pour une période estimée à vingt (20) semaines à compter du 26 avril 2017 au tarif horaire de 15,00 \$;

QUE la Ville de Warwick mandate le *Parc Marie-Victorin* de Kingsey Falls pour effectuer la supervision du travail de ces deux employés et en autorise le paiement au montant de 5 200 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VICTORIANVILLE-WARWICK/APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016 :

2017-05-146 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick approuve les états financiers au 31 décembre 2016 de l'*Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick* concernant l'ensemble immobilier des projets de Warwick et autorise le paiement d'un montant de 5 828,11 \$ représentant le solde à payer pour l'année 2016.

Adoptée.

AGAW/DEMANDES POUR L'OCTOBERFEST DU 27 SEPTEMBRE 2017 AU PONT COUVERT PERRAULT :

2017-05-147 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'*Association des gens d'affaires de Warwick* à organiser une activité sociale (bières et saucisses) le 27 septembre prochain au pont couvert de Warwick;

QUE la Ville accepte de prêter les lieux à titre gracieux, d'installer deux (2) toilettes chimiques et quatre (4) poubelles, de nettoyer les lieux avant et après l'événement.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

AFFECTATION SURPLUS/RÉSERVE EAU POTABLE ET EAUX USÉES :

2017-05-148 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil affecte un montant de 10 000 \$ à la réserve pour l'assainissement des eaux usées et de 470 000 \$ à la réserve pour l'eau potable et s'approprie un montant 24 631 \$ relativement à l'agrandissement de la station d'épuration à même la réserve pour l'assainissement des eaux usées.

Adoptée.

MODIFICATION/CALENDRIER DES SÉANCES 2017 :

2017-05-149 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil modifie le calendrier des séances 2017 relativement à la séance ordinaire du mois de juillet qui se tiendra lundi le 10 juillet à 19 h 30 au lieu du lundi 3 juillet;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS :

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile et la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la *Croix-Rouge* est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humaine;

CONSIDÉRANT QUE la *Croix-Rouge* est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

2017-05-150 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler son entente de services aux sinistrés avec la *Société canadienne de la Croix-Rouge* pour une période de (3) ans à compter de la date de signature et renouvelable automatiquement pour une seule période d'une même durée;

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement à la *Croix-Rouge* d'une contribution annuelle pour la durée de l'entente fixée à 0,16 \$ per capita pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux sont et soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

MANDAT NOTAIRE LUCE LAGACÉ/SERVITUDE POUR LA PRISE D'EAU SÈCHE DU 4^E RANG OUEST :

2017-05-151 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate M^e Luce Lagacé, notaire de Victoriaville pour créer les servitudes adéquates sur la propriété de la *Ferme Ti-Jean inc.*, soit le lot 4 905 018 du cadastre du Québec aux fins d'installation, d'entretien et de réparation d'une prise d'eau sèche;

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'une somme de 1 000 \$ à la *Ferme Ti-Jean inc.* à titre de compensation financière pour la servitude;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

GLEASON/DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT :

2017-05-152 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte la proposition de partenariat pour une période de trois (3) avec *Gleason*, le tout conformément à l'offre du 28 mars 2017 préparée par madame Maryse Gingras;

QUE cette entente implique une contribution annuelle de 5 000 \$ pour les années financières 2017, 2018 et 2019 de la part de la Ville de Warwick et *Gleason* offrira une visibilité de partenariat et des billets de jour « combo ski glissade » et des billets de soirée, qui seront remis lors des fêtes familiales ou de toutes autres activités organisées par la Ville.

Adoptée.

AUTORISATION/RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES :

2017-05-153 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Jacqueline Vallée, soit autorisée à inscrire les comptes suivants dans les mauvaises créances de la Ville au 31 décembre 2017 :

Numéro de facture	Montant
5FD000069	0,33 \$
5FD000139	18,99 \$
6FD000041	1,14 \$
6FD000067	14,70 \$
6FD000069	34,67 \$
6FD000125	0,06 \$
TOTAL	69,89 \$

QUE ce conseil autorise le reclassement des factures de la Ville de Victoriaville (4FD000274) au montant de 1 279,28 \$ et de la Ville de Princeville (3FD000477) au montant de 2 575,32 \$ relativement à l'intervention incendie survenue dans le 2^e rang en 2013, inscrites dans les comptes à recevoir et à renverser dans les mauvaises créances.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

MONSIEUR JASMIN DESROCHERS ET MADAME SONIA LACHARITÉ/DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LE BOULEVARD KIROUAC :

2017-05-154 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel à faire effectuer l'installation d'une entrée d'égout pluvial au 21, boulevard Kirouac, et en accepte le paiement au montant maximum de 6 089 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la proposition de la *Sablière de Warwick Itée* datée du 28 avril 2017.

Adoptée.

PLURITEC LTÉE/MANDAT POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN À L'INTERSECTION DU RANG DES ÉRABLES :

2017-05-155 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte et autorise le paiement de l'offre de services présentée et préparée par monsieur Michel Bérubé, ingénieur chez *Pluritec Itée* en date du 4 avril 2017, consistant à préparer un plan pour les travaux de réaménagement du rang des Érables, le tout au montant estimatif de 6 700 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

AUTORISATION/TRAVAUX DE RECHARGEMENT POUR LE CHEMIN MENANT AU TROISIÈME LAC (EAUX USÉES) :

2017-05-156 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur François Martel, soit autorisé à faire effectuer les travaux de rechargement d'une partie du chemin menant au troisième lac (eaux usées) sur une longueur approximative de 200 mètres par l'entrepreneur ayant déposé une soumission conformément aux résolutions numéros 2017-04-105 et 2017-04-106 adoptées le 3 avril 2017, et ce, conditionnellement à ce que la partie de terrain appartenant à *Triogolf inc.* soit vendue à monsieur Jean-Pierre Desrochers de Warwick;

QUE ce conseil autorise le paiement des travaux qui ne devront pas excéder les montants suivants (taxes non incluses) :

- Le sable et le gravier 0-20 8 600 \$;
- Les tuyaux industriels et le drain 4 000 \$;
- La pelle et le boueur 3 500 \$;

QUE le financement des travaux sera effectué par une appropriation du surplus accumulé non affecté au montant estimatif de 18 500 \$.

Adoptée.

ECLIPSO DESIGN-CONSTRUCTION INC./OFFRE DE SERVICES CONCERNANT L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE :

2017-05-157 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

ECLIPSO DESIGN-CONSTRUCTION INC./OFFRE DE SERVICES CONCERNANT L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick accepte et autorise le paiement de l'offre de services présentée et préparée par madame Isabelle Pineault, ingénieure et vice-présidente Ingénierie et Gestion de projets chez *EclipsO design-construction inc.* de Laval en date du 20 avril 2017, afin de compléter l'assistance technique dans le cadre du projet de construction de la nouvelle usine de production d'eau potable, le tout au montant forfaitaire de 8 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

MAÇONNERIE L.N. INC./AUTORISATION POUR DES TRAVAUX À L'HORLOGE SOLAIRE AU PARC ÉTOILES D'OR :

2017-05-158 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 9 200 \$ plus les taxes applicables à *Maçonnerie L.N. inc.* pour la démolition et la réfection complète de l'horloge en granite au parc Étoiles d'Or.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION DE VICTORIANVILLE/FORMATION EN DÉSINCARCÉRATION :

2017-05-159 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise les sept (7) pompiers énumérés ci-dessous à participer à la formation en désincarcération offerte par le *Centre régional de formation des pompiers de la Ville de Victoriaville* :

- Jean-Philippe Bibeau;
- Steve Tousignant;
- Tommy Marchand;
- Joey Douillard;
- Francys Audy;
- Guillaume Laroche;
- Raphaël Ouellette;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 1 400 \$ pour chacun des pompiers et le remboursement des frais de repas, de déplacements et des salaires, conformément à la politique relative à la gestion et à l'administration d'un service de protection contre les incendies.

Adoptée.

CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC./AUTORISATION POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS :

2017-05-160 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement d'une lance hydro-vent et de douze (12) lampes Survivor LED à l'ordre de *CSE Incendie et Sécurité inc.* de Ville Saint-Laurent au montant de 3 487,35 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE WARWICK/FRAIS D'INSCRIPTION AU DÉFI GRATTE-CIEL :

2017-05-161 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 50 \$ à l'*Association des pompiers volontaires de Warwick* pour couvrir les frais d'inscription du pompier volontaire Steve Tousignant au défi gratte-ciel qui se tiendra à Montréal le 2 juin prochain.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

EMBAUCHE/AGENT(E) D'INFORMATION À LA MAISON DE LA CULTURE :

CONSIDÉRANT QUE le *Comité culturel de Warwick inc.* recevra une subvention de Placements Carrière-Été pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) au bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter les heures d'ouverture demandées par le ministère du Tourisme, le *Comité culturel de Warwick inc.* aurait besoin d'un(e) étudiant(e) supplémentaire;

2017-05-162 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à embaucher deux (2) agents d'information pour le bureau d'accueil touristique de la halte vélo durant la période estivale, et ce, au tarif horaire de 11,25 \$, le tout sous la supervision du *Comité culturel de Warwick inc.*;

QUE les heures d'ouverture du bureau d'accueil touristique seront de 9 heures à 17 heures, sept (7) jours par semaine, et ce, à compter du 12 juin jusqu'au 4 septembre 2017;

QUE du 1^{er} au 11 juin 2017 et du 5 septembre au 8 octobre 2017, le bureau d'accueil touristique sera ouvert les samedis et dimanches, à raison de six (6) heures par jour.

Adoptée.

ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAU/DEMANDE DE FERMETURE DE RUES POUR PLUSIEURS ACTIVITÉS :

2017-05-163 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de prêter gracieusement le parc des bénévoles pour l'aménagement d'un terrain de camping pour les événements suivants:

- Les 1^{er}, 2, 3 et 4 juin 2017 pour le Festival Country;
- Les 7, 8, 9 10 et 11 juin 2017 pour le Festival VR;
- Les 6, 7, 8 et 9 juillet 2017 pour le Festival Hommes Forts;
- Les 19, 20, 21, 22 et 23 juillet 2017 pour le Festival Country Rétro.

QUE le parc des bénévoles soit gardé propre pendant et après l'évènement;

QUE la Ville de Warwick autorise la fermeture d'une partie de la rue du Centre-Sportif et du boulevard Ouellet, entre la rue Leblanc et le boulevard Marchand pour les événements suivants :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAU/DEMANDE DE FERMETURE DE RUES POUR PLUSIEURS ACTIVITÉS :

- Les 1^{er}, 2, 3 et 4 juin 2017 pour le Festival Country;
- Les 7, 8, 9 10 et 11 juin 2017 pour le Festival VR;
- Le 14 juin 2017 pour l'exposition Rolland Boulanger;
- Le 23 juin 2017 pour la Fête nationale;
- Les 6, 7, 8 et 9 juillet 2017 pour le Festival Hommes Forts;
- Le 16 juillet 2017 pour Fort dans la course;
- Les 19, 20, 21, 22 et 23 juillet 2017 pour le Festival Country Rétro.

Adoptée.

RÈGLEMENT G-100/AUTORISATION POUR CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES LORS D'ACTIVITÉS DANS UN ENDROIT PUBLIC EN 2017 :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 75.1 du Règlement G-100, « Dans un endroit public, nul ne peut consommer des boissons alcoolisées ou avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf si un permis de vente a été délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux »;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 75.2 dudit règlement, on stipule que : « Le présent article ne s'applique pas à l'occasion d'une réunion publique sur la place publique, ni aux activités commerciales ou publiques dans le cadre d'une fête, manifestation, kermesse ou exposition à l'intention du public lorsqu'une autorisation à cet effet a été obtenue par résolution du conseil »;

2017-05-164 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la vente et la consommation de boissons alcoolisées lors des activités suivantes :

- La fête nationale à la place des loisirs le 23 juin 2017;
- Tournoi des Généraux de Warwick au parc Yvon-Paré du 30 juin au 2 juillet 2017;
- Festival Hommes Forts à la place des loisirs du 6 au 9 juillet 2017;
- Fête annuelle du Club de soccer de Warwick au parc Yvon-Paré le 19 août 2017;
- Grand BBQ au parc Anna-C.-Picard le 9 septembre 2017;

QU'une copie du permis d'alcool délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux devra être remise à la Ville de Warwick.

Adoptée.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS/AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROGRAMME APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2017-2018 :

2017-05-165 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à présenter une demande d'aide financière pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo, soit autorisé à signer le formulaire de demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK/DEMANDE DE CAUTIONNEMENT :

Le conseiller, monsieur Pascal Lambert déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison qu'il est directeur des opérations à l'aréna Jean-Charles-Perreault, il s'abstient de voter.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 28 (3) de la Loi sur les cités et villes, la municipalité peut se rendre caution d'une personne morale vouée à la poursuite de fins mentionnées au deuxième alinéa de l'article 8 de la Loi sur les compétences municipales, toutefois une municipalité de moins de 50 000 habitants doit obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire pour se rendre caution d'une obligation de 50 000 \$ et plus;

CONSIDÉRANT QUE le *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.* désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 100 000 \$ pour le remplacement de la tour d'eau et de la porte principale de la resurfaçeuse ainsi que le reconditionnement d'un compresseur à l'aréna Jean-Charles-Perreault de Warwick, remboursable sur dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

2017-05-166 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick se porte caution en faveur du *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.* d'un montant de 100 000 \$ pour dix (10) ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A »;

QUE la Ville de Warwick demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire par la *Caisse Desjardins des Bois-Francs* concernant le cautionnement en faveur du *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.*

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

CÉGEP DE LA POCATIÈRE/INSCRIPTION À LA FORMATION « ADJOINT EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EN URBANISME » :

2017-05-167 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Karine Larose, adjointe administrative, soit autorisée à s'inscrire à la formation « Adjoint en aménagement du territoire et en urbanisme » en classe virtuelle par Internet;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au cégep de La Pocatière au montant de 322 \$ taxes incluses.

Adoptée.

CORRESPONDANCE : (SUITE)

CLUB HOLSTEIN DES BOIS-FRANCS/INVITATION À PARTICIPER À LEUR TOURNOI DE GOLF QUI AURA LIEU LE 25 MAI PROCHAIN AU CLUB DE GOLF CANTON DE WARWICK :

2017-05-168 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'achat et le paiement de deux (2) billets au montant de 70 \$ plus les taxes applicables pour le souper du tournoi de golf du *Club Holstein des Bois-Francs*.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2017-05-169 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois d'avril 2017 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION DU RÈGLEMENT/RÈGLEMENT NUMÉRO 228-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2017-05-170 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil, appuyé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 228-2017 modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 232-2017 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ :

2017-05-171 Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

Étienne Bergeron

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Madame Noëlla Comtois mentionne que jusqu'à maintenant, deux cents (200) personnes furent présentes au vernissage de l'exposition des robes de mariée qui se tient présentement et jusqu'au 14 mai à la maison de la culture. Également, il y aura une exposition des travaux d'élèves du primaire les 22 et 27 mai à la maison de la culture. À la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril, le 12 mai, les enfants sont invités à participer à l'heure du conte et le 19 mai à la présentation d'un film d'animation gratuit. De plus, un café-rencontre aura lieu le 16 mai prochain avec l'auteure, madame Micheline McDuff.

Monsieur Pascal Lambert mentionne que le Défi 24 heures des policiers de la *Sûreté du Québec* a permis de ramasser 13 000 \$ et le spinathon, un peu plus de 1 000 \$.

Monsieur Étienne Bergeron mentionne que le 24 avril dernier a eu lieu l'accueil des nouveaux arrivants. Également, vendredi le 5 mai, ce sera la cueillette des feuilles mortes, le 23 mai, la collecte des gros déchets et demande à la population d'éviter de mettre leurs déchets trop à l'avance. Le rallye des ventes de garage se tiendra les 20 et 21 mai prochains sur le territoire de la ville.

Monsieur Diego Scalzo annonce que la Ville a obtenu une subvention du FEPTU de l'ordre de 2 millions \$ pour les travaux de la rue Saint-Louis. Il spécifie également que le conseil municipal prendra connaissance des plans le 15 mai prochain et qu'une rencontre avec les citoyens de la rue Saint-Louis devrait avoir lieu à la fin du mois de mai.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2017-05-172 À vingt heures seize, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière